



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-209

Objet : Approbation du plan de financement pour la réalisation du schéma intercommunal de mobilités actives et du stationnement public.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 16 mai 2024 n°BC-05-2024-104 portant approbation du plan de financement proposé pour l'opération « schéma intercommunal de mobilités actives et du stationnement public » ;

Considérant qu'à la suite d'échanges avec la Collectivité Territoriale de Martinique, le plan de financement a été revu ;

Considérant que la réalisation de ce schéma traduit la volonté des Elus de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) exprimée dans l'axe 2 du PADD du Schéma de Cohérence Territorial du 02 septembre 2020 ;

Considérant que la mobilité active est un élément essentiel pour la maîtrise des coûts de déplacements. La rareté du foncier en milieu urbain est un manque à gagner pour les collectivités locales. Une politique de stationnement public en milieu urbain et sur les sites touristiques sensibles est importante notamment dans un objectif de maîtriser l'usage abusif du foncier ;

Considérant qu'une harmonisation de la stratégie à l'ensemble du territoire intercommunal est essentielle pour une meilleure compréhension par les administrés, les visiteurs ainsi que les entreprises ;

Considérant qu'en novembre 2023, CAP Nord Martinique a répondu à un appel à projet AVELO 3 qui devrait permettre de financer une part importante de l'étude ;

Considérant que parallèlement, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a été sollicitée afin de participer financièrement à ce projet ;

Considérant qu'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a été rédigé afin d'engager le processus d'élaboration du schéma intercommunal des mobilités actives et du stationnement public.

Le cahier des charges a pour objet :

- De conduire la démarche concernant l'élaboration du schéma intercommunal des mobilités actives et du stationnement public à partir des enjeux de développement durable,
- De définir les objectifs de communication et concertation,
- D'établir un diagnostic de la situation et des besoins,
- De définir les contours des scénarios autour de la mobilité active et durable et du stationnement public,
- De concevoir un plan d'actions à partir de la réalité géographique, des ambitions réglementaires et politiques,
- De déterminer les conditions nécessaires de mise en œuvre effective et durable du plan d'actions afin d'engendrer un changement de comportement,
- De créer une stratégie efficace de suivi, pour permettre une évaluation de la situation ;

Considérant que ce schéma d'aménagement se veut très opérationnel, il sera complémentaire et plus affiné que le plan de mobilité de Martinique (PDM) en cours de réalisation par Martinique Transport (AOM). Ce travail nécessite le recours à un Bureau d'études spécialisé dans la conception et l'animation de ce type de projet ;

Considérant que le plan de financement établi est le suivant :

Plan de financement initial

• **DEPENSES :**

Fonctionnement	
Étude	170 000 €
Total	170 000 €

• **RECETTES :**

Fonctionnement		
CAP Nord Martinique	11,80%	20 000€
ADEME	58,80%	100 000€
CTM	29,40%	50 000€
Total	100,00%	170 000€

Nouveau plan de financement

• **DEPENSES :**

Fonctionnement	
Étude	170 000 €
Total	170 000 €

• **RECETTES :**

Fonctionnement		
CAP Nord Martinique	5,00%	8 500€
ADEME	41,17%	70 000€
CTM	53,83%	91 500€
Total	100,00%	170 000€

Considérant que les membres de la Commission Aménagement Habitat Infrastructures-Grand Cycle de l'Eau (AHI-GCE), réunis le 06 février 2024, ont validé la proposition consistant à solliciter la Collectivité Territoriale de Martinique pour compléter le plan de financement du schéma intercommunal des mobilités actives et du stationnement public ;

Considérant que les membres de la commission Finances, réunis le 10 juillet 2024, ont émis un avis favorable sur le plan de financement pour la réalisation du schéma intercommunal des mobilités actives et du stationnement public ;

Considérant que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits pour un montant de 5 000 € au Budget Principal ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le nouveau plan de financement pour la réalisation du schéma intercommunal des mobilités actives et du stationnement public comme suit :

- **DEPENSES :**

Fonctionnement	
Étude	170 000 €
Total	170 000 €

- **RECETTES :**

Fonctionnement		
CAP Nord Martinique	5,00%	8 500€
ADEME	41,17%	70 000€
CTM	53,83%	91 500€
Total	100,00%	170 000€

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT